PUBLIÉ LE 06/05/2026

Décision n° 2026-39 du 05/05/2026 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Reproduction, grossesse et allaitement » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 20218-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-131 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « reproduction, grossesse et allaitement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-132 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique permanent « reproduction, grossesse et allaitement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide :

Article 1er : Sont nommés membres du comité scientifique permanent « reproduction, grossesse et allaitement » pour la durée du mandat restant à courir :

- Monsieur LEGA (Jean-Christophe)
- Monsieur MARIN (Benoit)
- Madame WINTERFELD (Ursula)

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 5 mai 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale